

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt – Biologie Intégrative et Changements Globaux**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- **Mme Stéphanie BANKHEAD** **Maître de Conférences HDR**

Vice-Président du jury :

- **M. Aurélien SALLÉ** **Maître de Conférences**

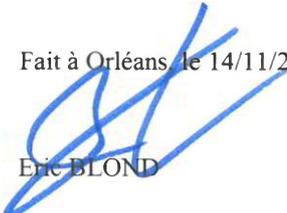
Membres du jury :

- **M. Franck BRIGNOLAS** **Professeur des Universités**
- **M. Laurent HOMERIN** **Professeur certifié Anglais**
- **Mme Cécile VINCENT-
BARBAROUX** **Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14/11/2024


ERIC BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt – Biologie Intégrative et Changements Globaux**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- **Mme Stéphanie BANKHEAD** **Maître de Conférences HDR**

Vice-Président du jury :

- **M. Aurélien SALLÉ** **Maître de Conférences**

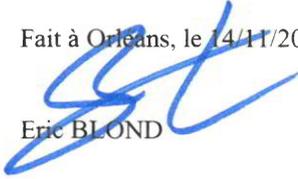
Membres du jury :

- **Mme Sabine CARPIN** **Maître de Conférences HDR**
- **Mme Emiliane TAILLEBOIS** **Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14/11/2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt – Biologie Intégrative et Changements Globaux**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Aurélien SALLÉ

Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Stéphanie BANKHEAD

Maître de Conférences HDR

Membres du jury :

- M. Régis FICHOT

Maître de Conférences

- M. Stéphane MAURY

Professeur des universités

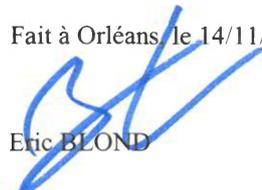
- Mme Emiliane TAILLEBOIS

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14/11/2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt – Biologie Intégrative et Changements Globaux**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Aurélien SALLÉ

Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Stéphanie BANKHEAD

Maître de Conférences HDR

Membres du jury :

- Mme Sabine CARPIN

Maître de Conférences HDR

- M. Régis FICHOT

Maître de Conférences

- Mme Emiliane TAILLEBOIS

Maître de Conférences

- Mme Cécile VINCENT-
BARBAROUX

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14/11/2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt – Forêts et Mobilisation des Bois**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- **Mme Stéphanie BANKHEAD** **Maître de Conférences HDR**

Vice-Président du jury :

- **M. Aurélien SALLÉ** **Maître de Conférences**

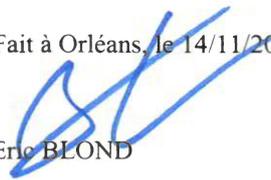
Membres du jury :

- **M. Franck BRIGNOLAS** **Professeur des Universités**
- **M. Laurent HOMERIN** **Professeur Certifié Anglais**
- **Mme Cécile VINCENT-
BARBAROUX** **Maître de Conférences**
- **M. Icham BENHADDI** **Directeur-Adjoint LEGTA Le Chesnoy-Les Barres
Nogent sur Vernisson**
- **Mme Stéphanie WURPILLOT** **Ingénieure divisionnaire de l'Agriculture et de
l'environnement à l'IGN**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14/11/2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt – Forêts et Mobilisation des Bois**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- **Mme Stéphanie BANKHEAD** **Maître de Conférences HDR**

Vice-Président du jury :

- **M. Aurélien SALLÉ** **Maître de Conférences**

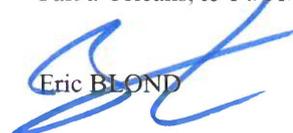
Membres du jury :

- **Mme Cécile VINCENT-
BARBAROUX** **Maître de Conférences**
- **M. Icham BENHADDI** **Directeur-Adjoint LEGTA Le Chesnoy-Les Barres
Nogent sur Vernisson**
- **Mme Stéphanie WURPILLOT** **Ingénieure divisionnaire de l'Agriculture et de
l'environnement à l'IGN**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14/11/2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt – Forêts et Mobilisation des Bois**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Aurélien SALLÉ

Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Stéphanie BANKHEAD

Maître de Conférences HDR

Membres du jury :

- M. Régis FICHOT

Maître de Conférences

- Mme Cécile VINCENT-
BARBAROUX

Maître de Conférences

- M. Icham BENHADDI

Directeur-Adjoint LEGTA Le Chesnoy-Les Barres

Nogent sur Vernisson

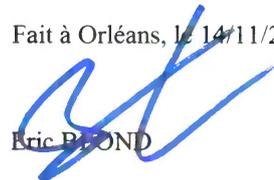
- Mme Stéphanie WURPILLOT

**Ingénieure divisionnaire de l'Agriculture et de
l'environnement à l'IGN**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14/11/2024


Eric BENOIT

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt Forêts et Mobilisation des Bois**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Aurélien SALLÉ

Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Stéphanie BANKHEAD

Maître de Conférences HDR

Membres du jury :

- M. Régis FICHOT

Maître de Conférences

- Mme Cécile VINCENT-
BARBAROUX

Maître de Conférences

- M. Icham BENHADDI

**Directeur-Adjoint LEGTA Le Chesnoy-Les Barres
Nogent sur Vernisson**

- Mme Stéphanie WURPILLOT

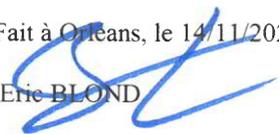
**Ingénieure divisionnaire de l'Agriculture et de
l'environnement à l'IGN**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14/11/2024

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1, D612-33 à D612-36-1 ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- **Mme Stéphanie BANKHEAD** **Maître de Conférences HDR**

Vice-Président du jury :

- **M. Aurélien SALLÉ** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- | | |
|--------------------------------|---|
| - Mme Sabine CARPIN | Maître de Conférences HDR |
| - M. Régis FICHOT | Maître de Conférences |
| - Mme Cécile VINCENT-BARBAROUX | Maître de Conférences |
| - Mme Emiliane TAILLEBOIS | Maître de Conférences |
| - M. Icham BENHADDI | Directeur-Adjoint LEGTA Le Chesnoy-Les Barres |
| - Mme Stéphanie WURPILLOT | Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement à l'IGN |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt** est constitué comme suit :

Enseignants-chercheurs et enseignants

- | | |
|---------------------------------|---|
| - Mme Stéphanie BANKHEAD | Maître de Conférences HDR - Responsable de mention et Directrice des Etudes du M1 |
| - Mme Sabine CARPIN | Maître de Conférences HDR |
| - M. Régis FICHOT | Maître de Conférences |
| - M. Stéphane MORTAUD | Professeur des Universités - Resp. Licence SV |
| - M. Aurélien SALLÉ | Maître de Conférences - Directeur des Etudes du M2 |
| - Mme Emiliane TAILLEBOIS | Maître de Conférences |
| - Mme Cécile VINCENT- BARBAROUX | Maître de Conférences |

Personnel administratif en lien avec la formation

- | | |
|---------------------------|---|
| - Mme Véronique BOUILLAND | Secrétariat - Département Biologie Biochimie |
| - Mme Linda VERSCHUERE | BIATSS - Gestionnaire Master - Scolarité UFR ST |

Professionnels

- | | |
|---------------------------|--|
| - M. Icham BENHADDI | LEGTA Le Chesnoy-Les Barres |
| - Mme Véronique JORGE | INRAE Val de Loire |
| - Mme Estelle LESUT | CFA des Universités du Centre Val de Loire |
| - M. Paul MORISSET | FIBOIS Centre Val de Loire |
| - Mme Stéphanie WURPILLOT | IGN |

Laboratoire

- | | |
|-------------------|--|
| - M. Steeve THANY | Professeur des Universités-Physiologie, Ecologie et Environnement (P ₂ E) INRAE USC1328 |
|-------------------|--|

Etudiants

- M. Mathieu GRENET ESCALES, suppléante : Mme Ellie STABLES : M1 parcours BICG
- M. Arthur GOHIER, suppléant : M. Adrien EININGER : M1 parcours FMB
- Mme Jade DUNIS, suppléante : Mme Tess DELAPIERRE : M2 parcours BICG
- M. Benjamin DETOURBET, suppléant : M. Quentin CONTOUR

Fait à Orléans, le 14/11/2024


Eric BLOND